




***S'inscrire en première année
de l'enseignement secondaire
pour l'année scolaire 2010-2011***

Avertissement

- ✓ *Mise en œuvre du projet de décret
« inscriptions » dans l'état connu le 1^{er}
mars 2010*
- ✓ *Pour l'inscription dans une école
secondaire catholique*
- ✓ *Pour 2010-2011*
- ✓ *A titre indicatif et sans préjudice de toute
autre information*



Pour qui?

- 
- ☑ *Uniquement pour une première inscription en première année commune de l'enseignement ordinaire*

Première étape: à partir du 22 mars

L'école fondamentale ordinaire remet:

- ✓ *un formulaire unique d'inscription*
- ✓ *une attestation reprenant la date d'inscription dans l'école fondamentale*
- ✓ *le cas échéant, une attestation pour suivi de l'immersion*
- ✓ *le cas échéant, une copie de l'attestation justifiant le facteur 1,5 en primaire (enfants placés par le juge...)*



Première étape: à partir du 22 mars

Dans le formulaire: les parents doivent...

- ✓ *vérifier les données reprises, les corriger le cas échéant*
- ✓ *compléter la partie reprenant les écoles choisies par les parents (maximum 10)*
- ✓ *mentionner le numéro administratif (FASE) des écoles souhaitées*
(les numéros FASE seront disponibles dans les écoles fondamentales et secondaires, sur le site inscription.cfwb.be)
- ✓ *fermer le document en laissant visible uniquement l'école de la première préférence*




Deuxième étape: à partir du 26 avril et jusqu'au 7 mai

- ✓ Les parents déposent le formulaire dans l'école du premier choix
- ✓ Ils ont la possibilité de **mandater**
- ✓ Si document **perdu**, duplicata dans l'école de 1^{ère} préférence ou à l'Administration
- ✓ Si document **pas reçu** ou si élève issu de l'enseignement **spécialisé**, disponible à l'école secondaire



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

- 
- ✓ *Deux régimes selon la situation de l'école secondaire au 1/10/2009:*
 - ❑ *Si école « incomplète », l'école inscrit à concurrence de 102% des places disponibles*
→ situation 1
 - ❑ *Si école « complète », l'école inscrit à concurrence de 80% des places disponibles*
→ situations 2 et 3

Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Situation 1:

Ecole « incomplète »

avec suffisamment de place

- ✓ *inscription de **tous** les enfants après adhésion des parents aux projets et règlements de l'école*



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Situation 2

Ecole « complète »

avec suffisamment de place

- ✓ *inscription de **tous** les enfants après adhésion des parents aux projets et règlements de l'école*



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Situation 3

*Ecole « complète » ou « incomplète »
comptant plus de demandes que de places*

- ✓ *On attribue à chaque élève un indice composite (voir ci-dessous)*
- ✓ *On classe les élèves selon cet indice*
- ✓ *On attribue les places disponibles en trois temps: ...*



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Situation 3

**Ecole « complète » ou « incomplète »
comptant plus de demandes que de places**

✓ **On attribue les places disponibles en trois temps selon l'ordre des indices pondérés:**

- 1. 20% des places (si demande) aux élèves provenant d'écoles à indice socio-économique défavorisé**
- 2. aux prioritaires (voir ci-dessous)**
- 3. aux autres**



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

- ✓ *chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 5 critères:*



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 5 critères:

1^{er} critère:

un indice pour les 5 écoles reprises dans les 5 premières préférences (de 1.5 à 1.1)

= 1,5 pour l'école de 1^{ère} préférence (calcul effectué par l'école)

= 1,4 à 1,1 pour les suivantes (calcul effectué par la CIRI*)

= 1 à partir de la 6^{ème} école

* Commission Interréseaux des Inscriptions



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 5 critères:

2^e critère:

proximité domicile – école fondamentale

= 2 si école fondamentale la plus proche au sein du réseau choisi dans le fondamental

= 1.81 si 2^e; 1.61 si 3^e; 1.41 si 4^e; 1.21 si 5^e
la plus proche

= 1 pour les suivantes



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 5 critères:

3^e critère:

proximité domicile – école secondaire

= 1.98 si école secondaire la plus proche

= 1.79, si 2^e; 1.59 si 3^e; 1.39 si 4^e; 1.19 si 5^e
la plus proche

= 1 pour les suivantes



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

- ✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 5 critères:

4^e critère:

proximité école fondamentale – école secondaire

= 1.54 si rayon inférieur ou égal à 4 km

= 1 si plus



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Calcul des pondérations

- ✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 5 critères:

5^e critère:

poursuite immersion (même langue depuis la 3^{ème} primaire au moins)

= 1.18

= sinon 1



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Conclusion – pondération:

- ✓ *On multiplie tous les indices de l'élève et ce pour tous les élèves*
- ✓ *On classe les élèves selon l'ordre décroissant de cet indice global*



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Exemple: un élève inscrit dans une école fondamentale catholique introduit une demande d'inscription dans une école secondaire catholique

Calcul de l'indice pondéré:

- ✓ ***École premier choix = 1,5***
- ✓ ***Proximité domicile/école fondamentale catholique = 1,61 (2^{ème} école la plus proche au sein du réseau catholique)***
- ✓ ***Proximité domicile/ école secondaire catholique = 1,39 (3^{ème} école la plus proche au sein du réseau catholique)***
- ✓ ***Proximité école fondamentale/école secondaire = 1.54 (inférieure ou égale à 4Km)***
- ✓ ***Pas de poursuite de l'immersion = 1***

➔ **Total: $1,5 \times 1,61 \times 1,39 \times 1,54 \times 1 = 5,169549$**



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Si ex-aequo:

- ✓ *indice socio-économique des élèves
(selon leur quartier)*
- ✓ *si nouvelle égalité: distance domicile-
école secondaire*



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Les priorités: selon l'ordre de pondération des élèves, application des priorités dans l'ordre suivant:

1. Les enfants **frères ou sœurs** d'un enfant déjà inscrit dans l'école secondaire
2. Les situations **spécifiques** (enfants placés par le juge, intégration, handicap, etc.)
3. Les élèves fréquentant un **internat** lié à l'école secondaire
4. Les enfants des **membres du personnel**, toutes catégories
5. Les enfants provenant des **écoles fondamentales adossées** à cette école secondaire. Condition: inscription au plus tard au **30 septembre 2007**

Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Concrètement:

- ✓ *Les écoles encodent les demandes d'inscription dans un logiciel de l'Administration qui fait le calcul des pondérations et prend en compte les priorités*



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Conclusion – 3^e étape:

- ✓ École « **incomplète** »:
inscription à 102%, dont 20,4% ISEF
- ✓ Ecole « **complète** »:
inscription à 80%, dont 20,4% ISEF
(les 22% restant par la CIRI)
- ✓ Renvoi à la CIRI des **demandes d'inscription non satisfaites** et des **places vacantes** dans l'école
- ✓ Les écoles avertissent les parents des enfants repris **en ordre utile**. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école



Quatrième étape: *gestion des inscriptions par la CIRI*

- ✓ **CIRI** : organe inter-réseaux dont le siège est à l'Administration
- ✓ **Composé** de représentants du Gouvernement, de l'Administration, des réseaux et des parents
- ✓ **Traitement des demandes d'inscription** en fonction des écoles de préférence reprise dans le formulaire
- ✓ **Optimalisation du meilleur choix des parents**, en tenant compte du calcul des pondérations pour chaque école indiquée par les parents
- ✓ **La CIRI écrit aux parents**, en leur indiquant l'école où leur enfant est en ordre utile et/ou les écoles où il est en liste d'attente
- ✓ **Les écoles reçoivent leur registre** reprenant les élèves inscrits et ceux en liste d'attente (délai probable: 3 semaines). Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école



Cinquième étape: *après la période des inscriptions*

- ✓ *Si désistement dans l'école: contact (par la CIRI ou par l'école) avec les parents dont l'enfant est le premier sur la liste d'attente jusqu'au 31 août*
- ✓ *Inscription possible après le 7 mai dans l'école, mais en fonction des places disponibles au terme des travaux de la CIRI et toujours à l'aide du formulaire unique*



Si fraude...

- ✓ *Si remise de plusieurs formulaires d'inscription par les parents dans plusieurs écoles...*
- ✓ *Si fausses déclarations de domicile...*

Sanction:
annulation de toutes ces demandes !!!



Pour en savoir plus...

- ✓ *Projet de décret sur le site enseignement.catholique.be*
- ✓ *Les directions d'école*
- ✓ *inscription.cfwb.be*
- ✓ *0800 188 55*



Avertissement

- ✓ *Ce montage est propriété du SeGEC*
- ✓ *Pas de modification de ce montage sans accord du SeGEC*

*SeGEC ASBL
avenue Emmanuel Mounier 100 - 1200 Bruxelles
02 256 70 11
communication@segec.be*